

Sarlat, le 3 mai 2022

Vos démarches d'urbanisme en ligne

Il est désormais possible de déposer son dossier de permis de construire (pour la construction d'une maison individuelle par exemple) ou de déclaration préalable (garage, abri de jardin, pergola, extension...), mais aussi permis d'aménager et certificats d'urbanisme directement en ligne, 24h/24, 7j/7, depuis son domicile, ou de n'importe quel autre endroit disposant d'une connexion internet.

Ce nouveau service est ouvert à tous les habitants des communes de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (Sarlat, Proissans, Sainte-Nathalène, Saint Vincent le Paluel, Saint André Allas, Marcillac Saint Quentin, Marquay, Tamniès, Saint Vincent de Cosse, Vézac, Beynac-et-Cazenac, Vitrac, La Roque Gageac).

C'est un service gratuit, sécurisé et facilement accessible :

- Il permet un gain de temps et d'argent : plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer son dossier en plusieurs exemplaires ou d'envoyer ses demandes en courrier recommandé.
- Il permet également de bénéficier d'un suivi de sa demande en ligne jusqu'à la décision de l'administration.

Cependant, le dépôt papier dans les mairies reste toujours possible.

Pour déposer et suivre sa demande en ligne :

- se connecter sur urbanisme.ccspn.fr
- créer un compte avec un mot de passe
- déposer son dossier avec les justificatifs nécessaires

Le service instructeur de la Communauté de communes Sarlat Périgord-Noir est là pour guider et conseiller les usagers à chaque étape de leurs démarches.

Contact : Service urbanisme et aménagement de l'espace

Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mardi de 9h à 12h

Place Marc Busson - 24200 Sarlat

Tél. 05 53 31 52 45

Mail : urbanisme.ccspn@sarlat.fr

cc-sarlatperigordnoir.fr